

ANNEE 2017

DELIBERATION N°

20170030

SEANCE PUBLIQUE DU 15 JUN 2017

Date de convocation : 9 juin 2017

Date d'affichage : *20/06/2017*

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 14
Pouvoirs : 4
Nombre de votants : 18

Vote : 18
Pour : 18
Contre : 0

Adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BASSUSSARRY**

L'an deux mille dix-sept, le 15 juin à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 9 juin 2017, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire & Ms Claude YAOUANC, Frédéric ETCHEGARAY, Hugues BIGÉ, Michel LAHORGUE, Philippe BIGOTEAU, Michel GOÏNY (arrivée à 18h14).

Mmes Chantal BONZON, Valérie RECART, Dominique GALLOT, Brigitte ETCHEVERRY, Marie-Dominique GAY (arrivée à 18h50), Sophie DELETTRE (arrivée à 18h14), Dominique VIGIER (arrivée à 18h50).

Absent(s) excusé(s) : Mme Emmanuelle DAILLET, Mme Annie UHALDEBORDE (pouvoir à Mme Dominique GALLOT), M. Pierre SORHAITS (pouvoir à M. Michel GOÏNY), M. Michel KLISZ (pouvoir à M. Michel LAHORGUE), M. Francis DAVRIL (pouvoir à M. Paul BAUDRY).

Secrétaire de séance : M. Michel LAHORGUE

Objet : Création et suppression de postes

Monsieur LE MAIRE rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2017.

Cette modification, préalable à la nomination, se traduit par la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois, Monsieur LE MAIRE propose à l'assemblée, la création de :

- > 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème Classe à temps complet ;
- > 2 postes d'Adjoint Technique Principal de 1ère Classe à temps complet ;
- > 1 poste d'Adjoint d'Animation Principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Par ailleurs, il demande aux membres de l'assemblée de supprimer :

- > 1 poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps complet ;
- > 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet ;

- > 1 poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe à temps complet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

APRES en avoir délibéré,

DECIDE de créer :

- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe à temps complet,
- 2 postes d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe à temps complet ;
- 1 poste d'Adjoint d'Animation Principal de 1^{ère} Classe à temps complet.

DECIDE de supprimer :

- 1 poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps complet ;
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- 1 poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe à temps complet ;

DECIDE de porter ces modifications au tableau des effectifs arrêté le 1^{er} décembre 2015,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Paul BAUDRY.



Transmis à Mme la Sous-Préfète de Bayonne,
Publié et rendu exécutoire le : 20/06/2017